

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Séance du 27 mars 2018 à 19 h 00

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Etaient présents : MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, ZILLOTTO Christine, GRESS Cathy, BECK Muriel, SALLES Célya, KISTER Denis, WURM Sébastien, GRASS Thierry, KOERIN Benoît, BURGSTHALER Paul et RUIZ Denis

1) **Le compte rendu de la séance du 5 février 2018 est approuvé à l'unanimité**

2) **COMPTE ADMINISTRATIF : COMMUNE 2017**

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR - le maire n'ayant pas pris part au vote - le compte administratif 2017 de la **Commune** comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses :	- 581 608,93	
Recettes :	+ 735 167,37	
Résultat de l'exercice en fonctionnement : Excédent	+ 153 558,44	
INVESTISSEMENT		
Dépenses :		- 234 242,04
Recettes :		+ 431 812,42
Résultat de l'exercice en Investissement : Déficit		+ 197 570,38

RESULTAT de l' EXERCICE 2017 + 351 128,82 €

3) AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de 2017, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, statue sur l'affectation des résultats 2017 suivants :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes de l'exercice 2017	234 242,04	581 608,93
Recettes nettes de l'exercice 2017	431 812,42	735 167,37
Résultat net de l'exercice 2017	+ 197 570,38	+ 153 558,44
Reprise résultat clôture 2016	-182 498,07	+ 369 125,35
RESULTAT CLOTURE 2017	+ 15 072,31	+ 340 185,72
Besoin net de la section d'investissement		0

Excédent global au 31 12 2017 + 355 258,03

Et décide d'affecter les résultats comme suit :

- compte 001 Investissement/recettes : 15 072,31 €
- compte 1068 Investissement/recettes : 0,00 €
- compte 002 Fonctionnement/recettes : 340 185,72 €

4) COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER

Le CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 de la commune, dressé par le Trésorier, et après avoir approuvé le compte administratif pour le même exercice, CONSTATE la concordance du Compte de Gestion du trésorier avec le Compte Administratif de la commune, et l'approuve, à l'unanimité

5) FIXATION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Le Conseil Municipal, à 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et une ABSTENTION fixe pour l'année 2018, les taux des trois taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation	15,68 %
Taxe sur le foncier bâti	12,99 %
Taxe sur le foncier non-bâti	47,82 %

6) BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif de la commune 2018 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 932 685,72 €	Dépenses : 491 074,31 €
Recettes : 932 685,72 €	Recettes : 491 074,31 €

7) AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE WIWERSHEIM ET SCHNERSHEIM – RD41

M. le maire indique qu'en concertation avec la commune de Schnersheim, il est proposé la création d'une piste cyclable entre Wiwersheim et Schnersheim dans le cadre du schéma intercommunal des itinéraires cyclables.

Cette piste cyclable permettrait une circulation sécurisée entre les 2 villages et jusqu'au local et terrain communal (jardins– verger) avec prolongement jusqu'au bourg-centre Truchtersheim ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de piste cyclable entre Schnersheim et Wiwersheim le long de la RD41
- Autorise M. le Maire à demander les subventions concernant le projet

8) NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL : CONVENTION POUR ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

M. le Maire soumet aux membres du Conseil la convention à souscrire avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin, relative à l'accompagnement pour la mise en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement du Personnel (RIFSEEP). La convention a pour objet de définir les conditions de mise en place (expertise en matière statutaire et de gestion des ressources humaines – élaboration du régime indemnitaire – transposition budgétaire – sécurisation juridique du formalisme administratif de la procédure) et le montant de la participation financière de la commune.

La prestation d'accompagnement est estimée à 1.000,00 €TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention à passer avec le CDG 67
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier, y compris ladite convention.

9) CESSION D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le lotissement « Les champs dorés » situé route de Truchtersheim et accordé depuis le 24 décembre 2016, va débuter.

Il rappelle que le chemin rural situé au sud du lotissement fait partie du périmètre du lotissement et qu'il est inclus dans le plan de composition du Permis d'Aménager

Ce chemin qui est classé dans le domaine privé de la commune ne fait plus office de voie ou d'accès public.

De plus, dans les plans du lotissement, un bouclage est prévu par le chemin d'exploitation situé près du Comptoir Agricole.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession de ce chemin communal à l'euro symbolique au lotisseur

La séance est levée à 21 heures